

(REGARDS SUR)



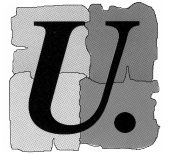
BULLETIN D'INFORMATION du
SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE
Des INSTITUTEURS, PROFESSEURS
D'ÉCOLE et PEGC d'EURE-et-LOIR
Section Charlotte Nivault

SNU ipp.28 - ACTUALITÉS

(REGARDS SUR)

SNUIPP.28

3, rue Louis Blériot
BP 81 125—CHAMPHOL
28304 Mainvilliers cedex



Supplément 4 au Numéro 28- Novembre 2005

À TOUS LES ADHÉRENTS À TOUS LES COLLÈGUES DE L'ÉCOLE

Dispensé de timbrage **CHARTRES CTC**

Élections professionnelles Résultats départementaux Le SNUipp 28 largement majoritaire avec plus de 70% des voix à la CAPD.

Les résultats des élections professionnelles du 6 décembre confirment la progression du SNUipp-FSU en terme de représentativité chez les enseignants des écoles. Avec 70,74 % des voix, le SNUipp 28 conserve 6 sièges sur 7 à la CAPD d'Eure-et-Loir.

Au niveau national, le SNUipp progresse de 1 %, cela démontre l'attachement des enseignants aux valeurs et aux revendications portées par le SNUipp pour l'école et la réussite de tous. Les enseignants renouvellent ainsi leur confiance dans sa capacité à les défendre au quotidien et à se mobiliser.

Certes, la baisse de participation à ces élections tant au niveau départemental que national doit conduire le syndicat à réfléchir aux raisons de celle-ci.

L'arrivée prochaine des éléments de carte scolaire, les annonces du ministre sur l'avenir des ZEP, les propositions salariales du gouvernement, la préparation du mouvement des personnels 2006, ... seront autant d'occasions de rencontres que le SNUipp initiera pour renforcer le lien de proximité avec la profession.

En tout état de cause, vous avez fixé le sens du travail syndical à mener pour les 3 années à venir : continuer la transformation et l'amélioration de l'école.

Soyez persuadés que nous y mettrons toute notre énergie syndicale.

Chartres, le 12 décembre, pour le secrétariat départemental
Philippe Jumeau

Le secrétariat départemental du SNUipp
vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année.

P

PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

DÉPOSÉ LE : 12 décembre 2005.

Bulletin bimestriel - 0,76 €
ISSN : 1623-7927
Commission Paritaire de Presse : 1105 S 05610
Directeur de publication : Patrick THERAUD
Imprimé par nos soins

Sommaire :

- P 1 : Professionnelles
- P 2 : Résultats élections
- P 3 : Communiqués
- P 4 : Déclaration FSU au CDEN.
- P 5 : Carte scolaire
- P 6 : Soutien aux associations complémentaires
- P 7 8 : Lundi de Pentecôte

SNUipp 28 3, rue Louis Blériot—BP 81 125 CHAMPHOL 28 304 Mainvilliers cedex.
Tél : 02 37 21 15 32 Fax : 02 37 21 39 89 Mail : snu28@snuipp.fr
Le site départemental du SNUipp 28 : <http://28.snuipp.fr>

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

RÉSULTATS

| CAPD | | | |
|-------------------|-------------|------------------------------|-------------------------------|
| Inscrits | 2492 | | |
| votants | 1547 | 62,08 % (- 10,48 %) | |
| B/N | 33 | | |
| Exprimés | 1514 | | |
| SNUipp FSU | 1071 | 70,74 % (+ 4,5 %) | 6 sièges (18 élus) |
| Se-Unsa | 354 | 23,38 % (+ 2,9 %) | 1 siège (3 élus) |
| Snudi-FO | 89 | 5,88 % (- 0,3 %) | |

| CAPN | | |
|-------------------|------------|----------------|
| Inscrits | 2492 | |
| votants | 1548 | |
| B/N | 39 | |
| Exprimés | 1509 | |
| SNUipp-FSU | 988 | 65,47 % |
| SE-UNSA | 292 | 19,35 % |
| SNUDI-FO | 64 | 4,24 % |
| SGEN-CFDT | 33 | 2,19 % |
| SUD | 24 | 1,59 % |
| SCENRAC | 16 | 1,06 % |
| SNEP-SNCL | 8 | 0,53 % |
| UNSEN CGT | 18 | 1,19 % |
| CGC | 30 | 1,99 % |
| SNE CSEN | 36 | 2,39 % |

VOS DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL

| | | |
|-----------------------|----------------------|---|
| JUMEAU Philippe | Adjoint | École élémentaire J.Zay - Mainvilliers |
| PRIER Céline | Directrice | École maternelle Pierres Couvertes Chartres |
| THÉRAUD Patrick | Adjoint | École élémentaire - Bonneval |
| THUAL Isabelle | Adjointe | École maternelle L.Michel - Dreux |
| THOMAS Olivier | Adjoint | École élémentaire J.Ferry - Lucé |
| PÉRICAT Sandrine | Adjointe | École élémentaire - Cloyes |
| RETHO Jean-Christophe | Directeur | École maternelle Semmelweis - Dreux |
| SILLY Joel | Adjoint | École élémentaire J.Zay - Lucé |
| BONTEMPS Hélène | Spécialisée | CLIS École élémentaire J.Macé II Châteaudun |
| COCHELIN Nadine | Directrice | École élémentaire G.Brassens - Nogent le Rotrou |
| MERLE Franck | Adjoint | École élémentaire St-Éxupéry - Dreux |
| LE DORZE Martine | Rééducatrice | RASED École maternelle Semmelweis - Dreux |
| CHEVROLLIER Vincent | Titulaire-Remplaçant | École élémentaire J.Vallain - lèves |
| JIMENEZ Claudie | Directrice | École élémentaire La Vallée St Rémy sur Avre |
| VILLEMADE Hugues | Adjoint | École maternelle La Loupe |
| PICOUL Xavier | Adjoint | École élémentaire Nogent sur Eure |
| JOLIVET Sylvie | Directrice | École élémentaire La République - Châteaudun |
| BARRAULT Véronique | Adjointe | École maternelle Toury |

Élections professionnelles dans le premier degré : le SNUipp, premier syndicat des écoles, continue de progresser

209 525 enseignants des écoles viennent de participer aux élections professionnelles. Le taux de participation s'élève à 61,22 %. Bien qu'en baisse de 5,68 % par rapport aux élections précédentes, il reste important et traduit l'attachement des enseignants des écoles à l'élection de leurs représentants syndicaux.

Le SNUipp, en progression d'environ 1 %, confirme sa première place avec plus de 45 % des suffrages exprimés. Le SNUipp est aujourd'hui majoritaire dans 71 départements. Il le devient à Paris, dans la Haute-Vienne, l'Orne, les Deux-Sèvres, la Haute-Saône, et la Guadeloupe. Il perd la majorité dans la Haute-Loire et dans le Territoire de Belfort.

Ces résultats confirment l'attachement des enseignants aux valeurs et aux revendications portées par le SNUipp pour l'école et la réussite de tous. Les enseignants renouvellent ainsi leur confiance dans sa capacité à les défendre au quotidien et à se mobiliser.

PARIS, le 9 Décembre 2005.

INFOS DIVERSES

Méthodes de lecture : « globale démagogie »

Le Ministère vient d'annoncer qu'« il donnerait dans quelques jours des instructions pour revenir aux méthodes syllabiques ». Faut-il lui rappeler qu'il a préfacé en septembre la nouvelle édition des programmes des écoles élémentaires élaborés en 2002 ? Celle-ci précise « L'un et l'autre aspect de la lecture doit être enseigné » : « identifier des mots écrits » et « comprendre la situation dans leur contexte ». Découverte et apprentissage du « codage alphabétique » vont de pair avec le travail sur le sens, sur la phonologie et sur l'écriture.

L'annonce est d'autant plus surprenante que le Ministère se refuse toujours à effectuer un état des lieux des pratiques et à les mettre en regard avec les résultats des élèves. Si le Ministre a décidé de donner telles instructions il est nécessaire de modifier complètement les programmes de l'école élémentaire.

Plusieurs questions se posent : s'agit-il d'une annonce démagogique qui ignore l'expérience accumulée des dizaines de milliers d'enseignants des écoles et les acquis de la recherche ? S'agit-il de reprendre la querelle surannée des méthodes de lecture destinée à culpabiliser les enseignants ? S'agit-il de faire oublier les demandes pressantes de notre profession en matière de travail en équipe, de temps de concertation, d'accès à la recherche et d'abaissement des effectifs ?

PARIS, le 7 Décembre 2005.

SE (RE)SYNDIQUER EN 6 FOIS DE JANVIER À JUIN PAR PRÉLÈVEMENT

66 % du montant de la cotisation déductible des impôts.

C'est maintenant !

Communiqué de presse FSU
Paris le 10 décembre 2005

Élections professionnelles Une incontournable représentativité

Le résultat des élections professionnelles chez les enseignants montre une progression de tous les syndicats de la FSU dans tous les secteurs : le SNEP avec plus de 83,7% des voix progresse de plus de 2,2 points; le SNES gagne 0,6 points pour atteindre 51,8%; le SNUEP conforte son implantation en gagnant plus de 5 points et le SNUIPP dépasse 45% en progressant de 1,1 point. Ces résultats confirment sans ambiguïté la représentativité de la FSU et de ses syndicats et montrent que leurs orientations et leur syndicalisme rencontrent largement l'adhésion des collègues.

Le gouvernement doit en prendre la mesure et entendre les revendications et propositions dont la FSU est porteuse.

En tout état de cause, ce vote conforte la FSU dans sa capacité et sa volonté de défendre les revendications des personnels et d'agir pour une école de la réussite pour tous.

Déclaration FSU au CDEN du 5 décembre 2005

Monsieur le Préfet, Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Monsieur le Président du Conseil Général,
Mesdames et Messieurs les membres du CDEN.

Cette rentrée scolaire est marquée par les difficultés et les carences habituelles. Cette assemblée les a souvent dénoncées et a émis des vœux pour que le département bénéficie de moyens en personnels statutaires permettant de répondre aux besoins que nous avons identifiés ensemble. Mais hélas, une fois de plus, logique comptable et gestion de la pénurie ont prévalu.

Cette rentrée insatisfaisante est la conséquence d'un mauvais budget 2005. En Eure-et-Loir, dans les écoles seulement 5 créations de postes pour accueillir 396 élèves supplémentaires et dans le même temps 42 suppressions de postes dans les collèges pour une perte de 495 élèves.

Dans ce contexte, les difficultés perdurent dans les écoles (AIS, direction d'école, formation continue, remplacement...). Les attaques contre l'école maternelle sont plus vives: effectifs chargés, remplacement aléatoire, recul de la scolarisation des enfants de moins de trois ans de 20,59% à 7,99 en quatre ans. Nous réaffirmons haut et fort nos revendications : pas plus de 25 élèves par classe et accueil des moins de trois ans dans de bonnes conditions.

Dans les collèges, au lieu de profiter de la baisse démographique, pour améliorer les conditions d'enseignement, le gouvernement n'a eu de cesse de récupérer des postes (42 pour cette rentrée). S'il y a bien des élèves en moins dans les collèges qui ont perdu des heures et des postes, ces pertes ont provoqué des resserrements de structures et ont conduit les équipes à faire des choix par défaut. Pour répondre aux besoins des établissements, arrêtons d'avoir recours à la précarité. Elle a été trop souvent utilisée ces deux dernières décennies. Elle n'est jamais une bonne solution sur le long terme. Favorisons la mise en place et le maintien d'équipes éducatives stables dans tous les collèges.

Toujours en ce qui concerne les collèges, nous nous inquiétons de la situation globale de l'UNSS dont les activités sont remises en cause du fait des coûts de transport et de l'insuffisance des subventions.

Cette rentrée correspond à un contexte général de remise en cause des services publics, des outils de solidarité et des garanties collectives. Cette orientation libérale s'est traduite dans notre secteur par la mise en place de la loi FILLON qui marque une rupture historique de l'ambition éducative dont les maîtres-mots semblent être devenus "minimalisme" et "utilitarisme". Cette régression est aggravée par la dénaturation de nos métiers (auto-remplacement, ...) et le développement de la précarité.

Depuis la crise des banlieues, le droit à l'éducation pour tous est remis en cause. Les discours les plus réactionnaires se développent face auxquels le silence assourdissant de notre ministre est inquiétant. Il semblait beaucoup plus à l'aise en porte-parole de l'enseignement privé il y a quelques semaines.

En ce qui concerne l'apprentissage, nous remarquons que le discours gouvernemental, tenant compte des critiques que nous avons exprimées, s'est infléchi. En revanche, nous restons sceptiques sur les promesses de réversibilité pour les jeunes qui choisiront « l'apprentissage junior ». Comment imaginer qu'un dispositif conçu pour sortir du système les élèves les plus en difficulté se donne les moyens de les réintégrer ? Ce dispositif peut remettre en cause la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans ce qui est un renoncement éducatif et une exclusion des plus démunis.

Dans le domaine de la prévention, nous nous inquiétons de la politique d'éducation prioritaire du gouvernement. Nous craignons qu'une concentration des moyens pour les établissements les plus en difficulté soit synonyme de "redéploiement", "sans moyens supplémentaires". Dans ce contexte nous regrettons que le gouvernement fasse l'impasse sur la prévention de l'échec scolaire dès le plus jeune âge, sur la nécessité du travail en équipe et sur l'amélioration des conditions de travail pour y parvenir.

Le calamiteux projet de budget 2006 confirme les régressions contenues dans l'esprit de la loi Fillon. Les perspectives pour la rentrée prochaine sont très mauvaises.

Le sort réservé aux postes d'enseignants mis à disposition des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public est particulièrement scandaleux.

Nous tenons aussi à attirer votre attention sur la nouvelle loi sur le handicap qui va entrer en application très prochainement. L'ambition partagée d'intégrer les enfants handicapés ne peut se réduire à une intention consensuelle et généreuse. Elle nécessite des moyens pour la formation, pour l'encadrement, du temps de concertation pour les équipes, des dotations en équipements et des aménagements matériels. Elle ne peut reposer sur la bonne volonté des personnels et sur l'assistance de jeunes précaires non formés.

La mise en oeuvre de la maison départementale du handicap, ne doit pas conduire à une réduction voire une remise en cause des responsabilités et des compétences de l'éducation nationale.

Quant à la décentralisation elle ne saurait être un remède magique au désengagement de l'État. De plus nous continuons de dénoncer le sort fait à nos collègues TOS qui vivent avec inquiétude les incertitudes sur le devenir de leur profession et de leurs missions. Leur éviction de l'éducation nationale sans aucun dialogue social reste inacceptable.

Conscients des difficultés liées à un tel contexte, mais déterminés, nous continuerons à agir pour défendre et promouvoir le service public laïque d'Éducation Nationale et pour obtenir les moyens qui lui permettront de remplir toutes ses missions et d'assurer la réussite de tous.

CARTE SCOLAIRE :

Il est toujours temps de faire parvenir au SNUipp 28, l'enquête syndicale prévisionnelle de rentrée avec les demandes d'ouvertures de classe, de moyens supplémentaires pour améliorer le fonctionnement de l'école.

Avec près de 45 000 élèves supplémentaires attendus en septembre prochain, pour seulement 800 créations de postes, la «quadrature» du cercle risque fort d'être fort difficile à atteindre par l'administration.

À n'en pas douter, certains secteurs (maternelle, accueil des 2-3 ans, ZEP, ...) peuvent connaître de nouvelles déconvenues.

Le nouvel IA, lors du CDEN du 5 décembre dernier, n'a pas caché ses intentions de « calibrer » au plus près les effectifs des écoles dès la carte scolaire de janvier-février.

On peut penser que comme tous les ans, le Rectorat annoncera la dotation académique de postes pour les écoles au début des congés de fin d'année et la répartition départementale sera indiquée dès la rentrée de janvier.

Le SNUipp sera, comme à son habitude, aux côtés des collègues, des parents d'élèves et des élus qui voudront, qu'ensemble l'École Publique et Laïque d'Eure-et-Loir voie son fonctionnement s'améliorer.

**ASSOCIATIONS COMPLÉMENTAIRES
EN DANGER :**

C'est aussi le Service Public qui est visé !

Le budget 2006 prévoit 800 suppressions de poste de Mis à Disposition (MAD) des œuvres complémentaires à l'école ainsi que de nouvelles baisses de subventions...

Moins de moyens pour la FOL, l'USEP, l'UFOLEP, les PEP, l'OCCE, les Francas, les CEMEA, ... c'est aussi pour les écoles, des difficultés accrues pour organiser les projets scolaires et extra-scolaires.

En Eure-et-Loir, un collectif de soutien s'est créé et le SNUipp-FSU y a pris largement sa place aux côtés d'autres organisations syndicales et associatives.

Il a été décidé de faire parvenir à tous les collègues, le texte-pétition contenu dans cet envoi.

Celui-ci sera remis au Préfet d'Eure-et-Loir le 20 janvier prochain lors d'une audience où nous porterons avec les responsables des associations toutes les signatures recueillies.

D'ici là, faites circuler ce texte dans les écoles ou dans votre secteur pour montrer votre soutien à cette initiative.

A renvoyer à

SNUipp 28,
soutien aux associations,
BP 81125, 3 rue L. Blériot Champhol

VŒUX PRÉSENTÉS PAR LA FSU 28 LORS DU CDEN DU 5 DÉCEMBRE

Le CDEN réuni le 5 décembre 2005 à Chartres constate une nouvelle fois que de nombreux besoins ne sont pas couverts dans le Service Public d'Éducation. Les retards accumulés dans le département s'aggravent.

Le projet de budget 2006, nous fait craindre de nouveaux retraits de moyens pour la rentrée prochaine. Ils seront difficilement supportables au regard de la situation de l'Eure-et-Loir. La relance des ZEP est indispensable, mais elle ne peut se faire par redéploiement des moyens.

En conséquence, le CDEN s'adresse solennellement au 1^{er} Ministre pour que son projet de budget insuffisant soit profondément modifié. Notre département doit bénéficier d'une dotation positive répondant aux besoins constatés, et permettant l'amélioration du fonctionnement de l'École Publique et Laïque.

Ce projet de budget doit être porteur d'une véritable ambition éducative au service de la réussite de tous les élèves.

Vœu adopté

Le Conseil Départemental de l'Éducation Nationale d'Eure-et-Loir, réuni à Chartres le lundi 5 décembre 2005, demande à Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale d'abandonner la mesure de suppression de 798 postes d'enseignants mis à disposition (MAD) des Associations Complémentaires de l'École Publique.

Ces postes sont essentiels pour le bon fonctionnement de ces associations, qui complètent et prolongent l'action de l'école. Ce travail complémentaire bénéficie à tous les élèves au cours de leur scolarité.

Le CDEN demande également au Ministre de l'Éducation Nationale de mettre fin à la baisse importante et continue des subventions versées à ces associations.

Vœu adopté

APPEL À SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS COMPLÉMENTAIRES

Texte départemental rédigé à l'appel des organisations suivantes :
SNUipp-FSU, PEP, FOL (USEP, UFOLEP), SE-UNSA, FCPE, OCCE,
SGEN -CFDT, DDEN, GFEN, ICEM, Autonome de Solidarité Laïque, CEMEA, MAE.

Monsieur le Ministre,

L'examen du budget du ministère de l'Éducation Nationale et de la Recherche par le Parlement est actuellement en cours.

Parmi les mesures qui vous sont proposées figurent la suppression de 798 postes d'enseignants mis à disposition auprès d'organismes tiers (les Associations Éducatives Complémentaires de l'Enseignement Public) et une nouvelle baisse de la subvention qui leur est attribuée.

De telles mesures, faisant suite à 4 années de baisse continue des subventions, mettraient en grave difficulté ces Associations qui, partie intégrante et reconnue des missions de service public d'Éducation, bénéficient depuis leur création de subventions et de mises à disposition d'enseignants pour mener à bien leurs tâches d'éducation.

Les enseignants mis à disposition occupent, dans ces missions d'éducation, des fonctions d'encadrement, de formation et d'animation de réseaux étroitement liés au Service Public d'Éducation ; ils mobilisent les énergies des divers acteurs (bénévoles, salariés, personnels enseignants...), conduisant au développement d'un nombre important d'emplois induits (plusieurs centaines dans notre département).

Le nombre des jeunes bénéficiant, ou ayant bénéficié de ces services, se chiffre par dizaines de milliers en Eure-et-Loir ; pratiquement chaque élève aura eu besoin, dans le cours de sa scolarité, d'un ou de plusieurs de ces services.

Citons, sans prétendre à l'exhaustivité, des actions éducatives en place dans notre département :

- 1- organisation de séjours éducatifs en temps scolaire (classes de découverte, séjours éducatifs,...), plusieurs milliers d'élèves sont concernés
- 2- encadrement d'ateliers relais pour élèves en rupture scolaire
- 3- mise en place dans les écoles, collèges, lycées de certaines de projets artistiques, sportifs, culturels, en lien étroit avec la démarche pédagogique des enseignants
- 4- scolarisation à domicile d'élèves malades ou victimes d'accidents
- 5- animation et encadrement de multiples centres de loisirs et

- centres de vacances
- 6- encadrement et animation d'associations scolaires (coopératives, associations sportives, foyers socio-éducatifs, maisons des lycéens...), plusieurs centaines dans notre département.
- 7- scolarisation et éducation de jeunes handicapés ou en difficultés sociales
- 8- formation de personnels de l'éducation et de l'animation
- 9- organisation et animation d'événements culturels ou sportifs en partenariat étroit avec l'École et les collectivités locales et territoriales

Toutes ces interventions se situent dans la logique et les valeurs de l'École Publique, en dehors de toute préoccupation lucrative, avec le principal souci de permettre à tous les élèves, sans discrimination, l'accès à la réussite, à l'épanouissement personnel, à la citoyenneté ; l'attention particulière portée aux populations défavorisées est partie intégrante de la lutte contre la fracture sociale et les inégalités.

Dans ces conditions, nous ne comprenons pas le sens de telles propositions budgétaires, qui, en portant atteinte durablement aux capacités d'intervention de nos Associations, ne pourraient induire que la réduction des activités et d'inévitables disparitions d'emplois salariés. A l'heure où la question de la lutte contre les inégalités et l'exclusion sociale prend des accents dramatiques, une telle démarche est incompréhensible, et présage de fermetures de services rendus aux élèves et aux familles, ou d'un transfert de ces charges vers les collectivités locales.

Nous, Enseignants, Parents d'élèves, partenaires de l'École publique, bénévoles d'associations,..., vous demandons, Monsieur le Ministre, de revenir sur ces propositions et de redonner à ces Associations les moyens de poursuivre leurs missions de service public.

| NOM - PRENOM | ECOLE / ETABLISSEMENT | SIGNATURE |
|--------------|-----------------------|-----------|
| | | |

LUNDI DE PENTECOTE :

“Temps de travail et journée de solidarité pour les personnels relevant du MEN“ BO n° 43 du 24/11/05

Voici l'extrait du BO n° 43 du 24/11 qui donne connaissance de l'arrêté ministériel pris le 4 novembre dernier. Sans surprise, le Ministre de l'Éducation Nationale donne mission aux IEN de déterminer la date de cette journée de solidarité après consultation des conseil des maîtres

Article 1 - Pour les fonctionnaires et agents non titulaires relevant de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 placés sous l'autorité du ministre chargé de l'éducation nationale la journée de solidarité prévue à l'article L. 212-16 du code du travail est fixée ainsi qu'il suit :

1° Pour les personnels enseignants des premier et second degrés et les personnels d'éducation :

Une journée, le cas échéant fractionnée en deux demi-journées, est consacrée hors temps scolaire à la concertation sur le projet d'école ou d'établissement mentionné à l'article L. 401-1 du code de l'éducation et, dans les établissements publics locaux d'enseignement, à la concertation sur le projet de contrat d'objectif prévu par l'article L. 421-4 du code de l'éducation ainsi qu'à la définition d'un programme d'action en faveur de l'orientation et de l'insertion professionnelle des jeunes. Sa date est déterminée dans le premier degré par l'inspecteur de l'éducation nationale après consultation du conseil des maîtres et dans le second degré, par le chef d'établissement après consultation des équipes pédagogiques.

POSITIONNEMENT DU SYNDICAT :

- Ne pas répondre sous forme de proposition datée à une éventuelle enquête organisée par les IEN
- Répondre collectivement que le temps consacré par les équipes aux réunions et relations avec les familles, les collectivités, les associations, ... à la concertation interne aussi, dépasse très largement nos obligations de service et que ce temps n'est pas reconnu.

Il n'est donc pas question d'en rajouter !

Ce positionnement est celui que le SNUipp au niveau national et départemental propose à toute la profession.

En dernière page de cette circulaire, vous trouverez un **MODÈLE DE LETTRE AU MINISTRE** sous couvert de l'IEN. Nous invitons les équipes pédagogiques à adopter cette démarche.

Un rappel pour conclure : le lundi de Pentecôte retrouve son caractère férié pour les élèves et les enseignants.

**En cas de pression des IEN,
prendre immédiatement contact avec le SNUipp 28.**

VALEUR DU POINT D'INDICE

A NOTER :

Depuis le 1/11/05, le point d'indice a changé. Il est maintenant de

**4,47 brut par mois
Soit 3,68 net.**

Soit une augmentation de nos salaires de 0,8 %.

Cette dernière augmentation fait suite à celle de 0,5 % au 1/02/05 et à celle de 0,5 % au 1/07/05.

Les indemnités (surveillance, cantine, ..) ont donc été modifiées, elles-aussi au 1/11/05 (voir tableau en pages intérieures).

ERRATUM DIRECTION D'ÉCOLE

Dans le mémo administratif départemental que les militants du SNUipp 28 ont commencé de diffuser auprès des adhérents et dans les écoles, la page « Direction d'école » comporte un erreur qui n'aura pas échappé à tous les directeurs

Demi-décharge attribuée à partir de 10 classes et non de 9 comme annoncé !!!

Mais la revendication d'attribution de plus de temps de décharges pour toutes les écoles reste bien d'actualité pour le SNUipp-FSU.

**Le site départemental du SNUipp 28 :
<http://28.snuipp.fr>**

LUNDI DE PENTECOTE : ADRESSE AU PREMIER MINISTRE

École :

Conseil des maîtres du

à M. le Ministre de l'Éducation Nationale
s/c de Mme ou M. l'I.E.N.

Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale,

Vous nous demandez notre avis sur l'organisation de deux demi-journées de concertation qui nous sont imposées au titre de la solidarité.

Cette décision unilatérale est injuste et inefficace. Deux demi-journées imposées de travail gratuit seraient sensées contribuer à cette solidarité. Pour garantir la prise en charge solidaire de la perte de l'autonomie, en raison de l'âge ou du handicap, d'autres choix sont nécessaires et possibles.

Nous sommes pleinement investis dans notre mission. En plus des heures d'enseignement, nous consacrons toujours plus de temps au nécessaire travail en équipe, aux équipes éducatives, aux concertations, aux relations toujours plus nombreuses avec nos partenaires, avec les familles de nos élèves. Nous sommes déjà contraints de consacrer une part de notre temps personnel pour assumer toutes ces tâches.

Ce temps dépasse largement les deux demi-journées que vous voulez nous imposer.

Vous voudrez bien considérer, Monsieur le Ministre, que nous accomplissons déjà ce temps de travail.